

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION  
du CONSEIL MUNICIPAL  
DU SAMEDI 27 FÉVRIER 2021**

**Conseillers présents :** Mr BANCAREL Michel, Mme ROSSIGNOL Patricia, Mr GIDEL Yves, Mr DONEAUD Xavier, Mr RAYNAUD Marcel, Mme LEQUEUX-DAVICCO Aude, Mr LOUIS Christian, Mr NOUHEN Michel,

**Conseillers absents excusés :** Mme BARSE Marie, Mr GARDE Jean-Pierre,

**Secrétaires de séance :** Mme ROSSIGNOL Patricia

Ouverture de la séance à 10 h

Signature du registre des délibérations de la séance précédente

**1 - Encaissement chèque MMA et VIVINTER**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il a reçu :

- un chèque de 341.30 €, provenant de notre assurance MMA Cabinet GUIGNABODET, concernant un remboursement du sinistre sur le clocher
- un chèque de 3 649.34 € provenant de l'assurance risque statutaire pour les agents CNRACL VIVINTER concernant le remboursement de l'arrêt maladie de Mme GOURSON Patricia.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte d'encaisser les chèques de MMA et de VIVINTER à l'article 7588 : produits divers de gestion courante en recettes de fonctionnement.

**2- Demande de subvention auprès de la région Auvergne Rhône Alpes au titre du Bonus Relance 2020-2021 pour la restauration et mise en sécurité du patrimoine communal culturel**

Monsieur le maire informe l'assemblée délibérante que face aux difficultés rencontrées par les entreprises du bâtiment et des travaux publics, la Région Auvergne Rhône Alpes souhaite aussi soutenir la commande publique locale.

C'est pourquoi, elle engage un nouveau dispositif d'aide pour les communes avec un taux d'intervention régionale de 50 % du montant des dépenses engagées. Il s'agit du dispositif « Bonus relance 2020-2021 en direction des communes ».

Il propose donc de solliciter ce dispositif dans le cadre de la restauration et de la mise en sécurité du patrimoine communal culturel dont le montant des travaux est estimé à 14 140,00 € HT.

Le plan de financement serait le suivant :

- Montant total des travaux HT : 14 140,00 €
- TVA 20 % : 2 828,00 €
- Subvention Bonus Relance 50 % : 7 070,00 €
- Reste à la charge de la Commune : 9 898,00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents autorise monsieur le maire à solliciter auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes, au titre du Bonus Relance 2020-2021 un financement de 50 % du montant des travaux de restauration et de mise en sécurité de l'église, et approuve le plan de financement ci-dessus,

### **3- délibération accordant des heures complémentaires à l'agent contractuel suppléant la secrétaire de mairie en mi-temps thérapeutique**

Considérant que le bon fonctionnement du service implique le recrutement d'un agent contractuel pour compenser le mi-temps thérapeutique de Patricia GOURSON qui assure le secrétariat de mairie.

Considérant que le personnel peut être appelé, selon les besoins du service, à effectuer des heures complémentaires dans la limite de la durée légale du travail et des heures supplémentaires au-delà de la durée légale de travail, à la demande de l'autorité territoriale pour assurer la continuité du service public et répondre aux obligations réglementaires des services;

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents autorise le paiement d'heures complémentaires à l'agent contractuel désigné ci-dessus depuis le 15 octobre 2020 jusqu'à la fin du mi-temps thérapeutique de Mme GOURSON.

### **4 – accueil de loisir de Biollet**

Consultation des parents en cours avant de prendre une décision de poursuite ou non du service

### **5- remplacement du tracteur**

Un devis a été demandé à l'entreprise Alexis RAY de 92 400 € avec la fourche. Une reprise de l'ancien tracteur est proposée à 18 000 € ce qui ramène le prix d'achat à 74 400 € TTC

Le conseil municipal décide d'ajourner l'acquisition d'un tracteur.

### **6- Questions diverses**

- débat du conseil municipal à propos de l'équilibre à apporter entre la main d'œuvre et le temps de broyage et/ou renouvellement à l'identique du poste de l'agent après le départ de l'employé actuel ou répartition différente quant à la part des tâches à effectuer et l'achat du matériel.

La question se pose sur l'opportunité de l'achat futur d'une sableuse à nappe pour un reste à charge de 6000 €.

Monsieur le maire propose la mise en place d'une commission « spécifique travaux municipaux et matériel »

- remboursement des loyers : 2 locataires sont actuellement « insolvables ». Monsieur le Maire propose de les rencontrer en vue d'une solution amiable (avant d'entamer une procédure d'expulsion cet été)

- Mme LEQUEUX-DAVICCO Aude propose de fabriquer pour les tout-petits (liste CCAS) « un panier de Pâques » à offrir par distribution à domicile (en compensation de l'annulation de la chasse à l'œuf traditionnelle à cause du COVID)

- Le jardin de l'école est en cours de préparation avant le semi par les élèves. La question se pose d'une clôture autour de ce jardin.

- Monsieur NOUHEN demande à ce qu'un contact soit pris avec la SPA pour le problème de la « colonie de chats » à Fredfont.

- Mme ROSSIGNOL fait part de la question soulevée de la présence des élus du conseil en mairie comme lieu d'échange qui doit se faire en dehors du secrétariat si possible.

- Monsieur DONEAUD montre un cas de dépôt sauvage de 8 pneus usés aux Rochettes et près de la Bourgeade. La mairie les a fait enlever par l'employé, reste la question de leur évacuation.

- Monsieur RAYNAUD soulève le sujet de l'opportunité d'acquérir un véhicule léger.
- Monsieur GIDEL signale que le tri sélectif serait installé à la Bourgade à l'arrière-saison.
- Une question a été soulevée de la suppléance de la cantinière en cas d'absence.
- Madame LEQUEUX-DAVICCO propose de remettre à jour le site internet.

La séance est levée à 11 h 30

Fait à Espinasse, le 3 mars 2021



Le Maire,  
Michel BANCAREL